

Conseil municipal
du 09 novembre 2023



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

DONNEES MACRO ECONOMIQUES

Contexte national et international

L'année 2024 semble marquer un retour progressif à la normale après deux années de forte instabilité. Le ralentissement économique se confirme mais sans basculer vers une récession. Après les chocs survenus en 2022 et 2023 sur les marchés de l'énergie, les matières premières agricoles puis industrielles, l'inflation ralentit progressivement malgré les fortes variations actuelles sur les prix du pétrole.

Les années 2024 et 2025 devraient donc être marquées par :

- Une croissance faible, autour de 1 à 1,5 %, sans période de récession ;
- Un ralentissement de l'inflation avec un retour vers les 2 % à l'horizon 2025 ;
- Un maintien d'un niveau d'emploi élevé même si le taux de chômage devrait remonter très légèrement ;
- Une hausse modérée des salaires ;
- Des taux directeurs qui resteraient assez élevés, entraînant une baisse du volume d'emprunt, et un recul du marché immobilier.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à juin 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,4</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,2</i>
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,1</i>
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>- 0,2</i>	<i>- 0,2</i>	<i>0,0</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
Pouvoir d'achat par habitant ^{a)}	2,2	0,0	2,3	- 0,1	0,6	0,7	0,5
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>	<i>1,0</i>	<i>- 0,2</i>	<i>0,0</i>
Dette publique (en % du PIB)	97,4	114,7	112,9	111,8	109,5	109,4	110,2
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>- 1,2</i>	<i>- 1,6</i>	<i>- 1,5</i>

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2023, fondées sur les comptes trimestriels du 28 avril 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 31 août 2023 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 22 août 2023.

a) Rapporté au déflateur de la consommation.

Sources : Insee pour 2019 à 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2023), projections Banque de France sur fond bleuté.

Croissance

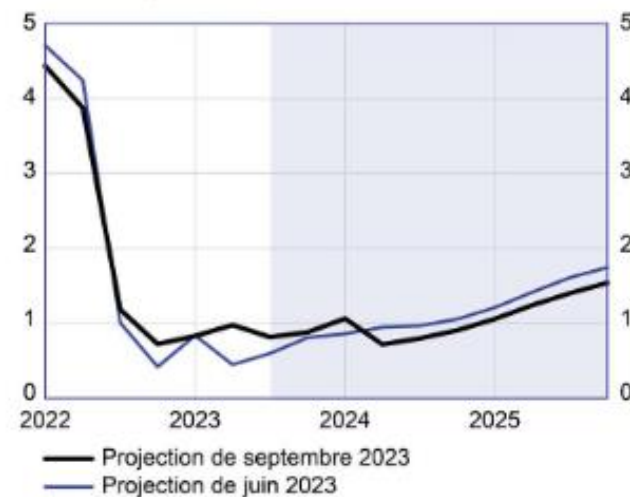
Selon les dernières estimations de la Banque de France et de l'Insee, la croissance du PIB de la France devrait accélérer lentement pour passer progressivement de + 0,7% en 2023 à + 1,9 % fin 2025.

Contrairement à d'autres pays, la France n'aura pas connu de période de récession lors de cette crise.

L'ensemble des indicateurs macroéconomiques sont orientés dans le même sens. Les mouvements erratiques des prix du pétrole ne sont pas à eux seuls en mesure de modifier de manière significative cette trajectoire.

Graphique : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de juin

(glissement annuel en %)

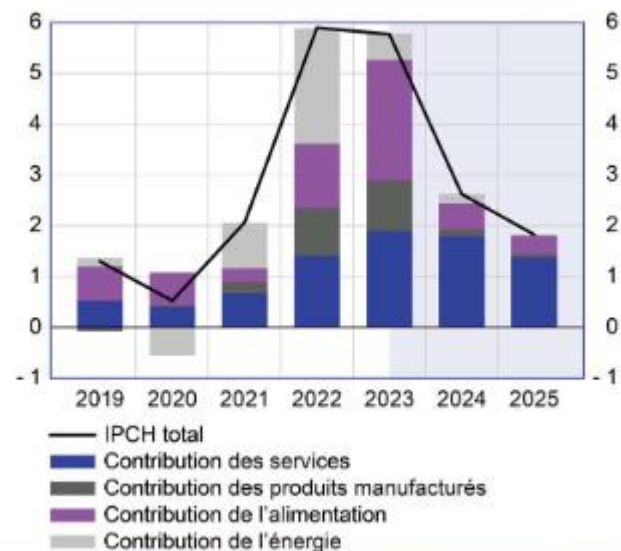


Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Inflation

Graphique : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Après deux années marquées par une forte inflation (+ 5,9 et + 5,6 %), l'année 2024 devrait revenir à des valeurs plus standards : + 2,4 %.

Le repli sera net au cours du premier semestre 2024 pour ensuite tendre vers une inflation inférieure à 2% fin 2025.

Ce sont les prix des services qui contribueront le plus à alimenter l'inflation dans les prochains mois, portés par la progression des salaires.

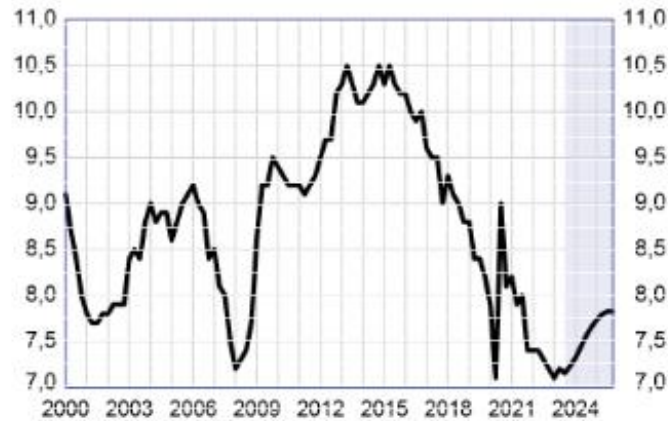
Les prix de l'énergie devraient s'afficher en baisse en 2024 et contribuer à l'accalmie généralisée des prix.

Emploi, chômage, pouvoir d'achat

Alors que les précédentes projections anticipaient un rebond assez net du chômage en 2024, l'actualisation du scénario met en évidence une évolution très modérée du taux de chômage : après être tombé à + 7,1 % en 2023, il augmenterait légèrement en 2024 (+ 7,4 %) et 2025 (+ 7,6 %). Ainsi, malgré les chocs des dernières années (crise sanitaire, poussée inflationniste), l'emploi se maintiendrait à un niveau historiquement élevé.

Graphique Taux de chômage

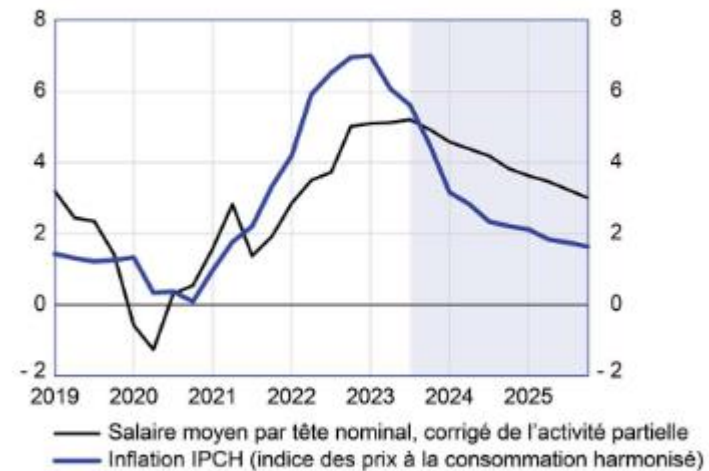
(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique Croissance du salaire moyen par tête dans le secteur marchand et inflation

(glissement annuel en %)



Source : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023 pour le salaire moyen par tête, projections Banque de France sur fond bleuté.

Malgré le reflux de l'inflation, les tensions persistantes sur le marché du travail vont entraîner une hausse du salaire moyen par tête de 4,2 % et 3,6 % en 2024 et 2025, après la hausse constatée en 2023 (+ 5,5 %). Après prise en compte de l'inflation, l'évolution réelle du pouvoir d'achat serait de + 1,6 % (2024) et + 1,5 % (2025) après la baisse constatée en 2023 (- 0,9 %).

Le Projet de Loi de Finances 2024

Le PLF 2024 a été adopté le 18 octobre dernier en première lecture. Les principales mesures concernant les collectivités sont reprises ici.

Côté fiscalité, le texte repousse à 2027 la suppression de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression. **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer) sur les réseaux de télécommunications fixes** : le tarif de cette imposition dont bénéficient les régions et les intercommunalités serait ajusté à la baisse chaque fois que le produit atteindrait un certain plafond.

La revalorisation des bases locatives sera indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre, comme les années précédentes. Elle est estimée à 4 % ce qui aura un impact positif sur les recettes fiscales des collectivités.

Le montant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est augmenté de 214 millions d'euros par rapport à 2023. Les dotations de péréquation, qui vont aux collectivités les plus défavorisées, sont abondées de 220 millions d'euros.

Toutefois, pour permettre "la stabilisation" des concours financiers aux collectivités à la hauteur fixée par la loi de finances pour 2024, certaines dotations et compensations d'exonérations fiscales sont ponctionnées à hauteur de 27 millions d'euros pour le bloc communal. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) devrait être minorée, de même que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

Le bouclier tarifaire serait maintenu en 2024 : il permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité. Ce dispositif concerne les petites collectivités employant moins de 10 équivalents temps plein (ETP), avec moins de 2 millions d'euros de recettes.

Les modalités de répartition de la **dotation pour les titres sécurisés** sont revues de manière à donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité. L'enveloppe de cette dotation passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024.

Côté soutien à l'investissement, le « fonds vert » est renforcé. Ce fonds permet de financer des projets dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Contexte local

La Ville va continuer ses efforts de redressement des comptes engagés depuis 10 ans. Elle va poursuivre son désendettement à hauteur d'au moins 1 million d'euros par an et maintenir inchangés les taux de la fiscalité locale. De nouveaux efforts de gestion (réduction des charges de fonctionnement, optimisation des recettes) seront nécessaires pour dégager l'autofinancement nécessaire à une politique d'investissement dynamique.

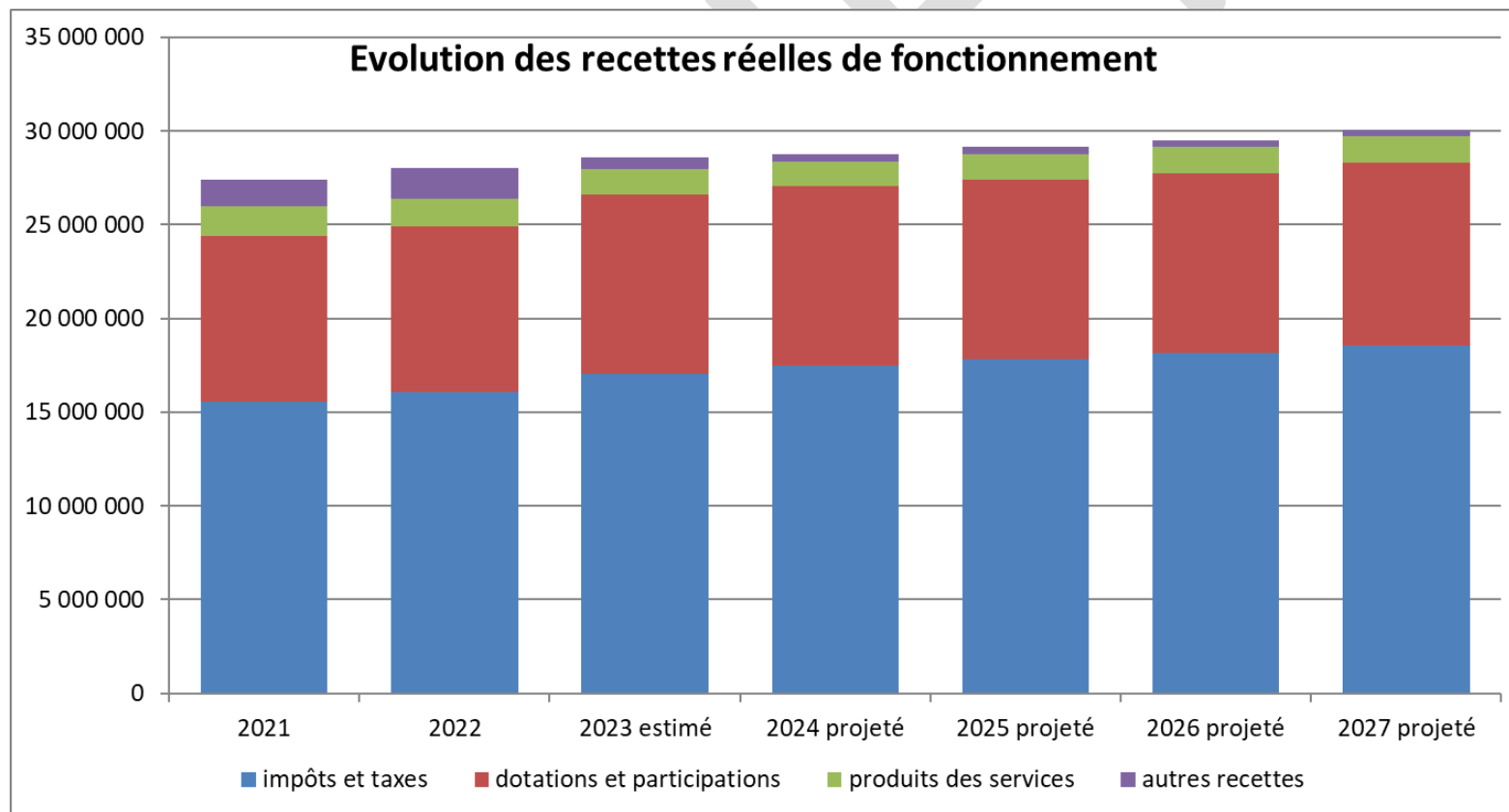
BUDGET PRINCIPAL

A/ Les orientations budgétaires

1/ Section de fonctionnement

1.1/ Les recettes de fonctionnement du budget 2024

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à 28,76 millions d'euros en 2024 en légère hausse par rapport à 2023 (28,58 M€). L'évolution moyenne attendue sur la période 2024 – 2027 est de + 1,3 % par an, portée par l'inflation répercutée sur les bases fiscales d'une part, et par la dynamique de certaines dotations (DSU notamment) d'autre part.



Les recettes fiscales continueraient leur progression grâce à l'évolution des bases attendues à +4 % en 2024 après +7,1 % en 2023.

	2021	2022	2023 estimé	2024 projeté
impôts et taxes	15 571 677	16 064 021	17 045 000	17 471 125
dotations et participations	8 834 248	8 869 346	9 575 000	9 575 000
produits des services	1 563 208	1 430 622	1 330 000	1 330 000
autres recettes	1 447 880	1 693 167	629 000	383 100
	27 417 013	28 057 156	28 579 000	28 759 225
	-5,4%	2,3%	1,9%	0,6%

La bonne tenue des autres recettes, dotations, produits des services, recettes diverses, ferait progresser le total de près de 180 000 euros en 2024 à 28,76 M€.

a/ Les concours financiers de l'Etat

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est attendue globalement en hausse en 2024 : la Dotation Forfaitaire (DF) reculerait de près de 12 000 € mais la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) progresseraient respectivement de 105 000 et 60 000 euros. L'ensemble représente une recette de plus de 6,2 millions d'euros.

	Titre 2021	Titre 2022	Estimé 2023	Projeté 2024
Dotation forfaitaire	1 647 123	1 629 275	1 617 592	1 605 993
DSU	3 574 544	3 676 338	3 779 261	3 885 065
DNP	530 642	616 830	672 456	733 098
Total DGF	5 752 309	5 922 443	6 069 309	6 224 157

Les compensations versées par l'Etat pour compenser ses décisions d'exonérations de fiscalité locale sont attendues stables à près de 950 000 euros.

Le FNGIR, fonds national de garantie individuelle des ressources, est une recette stable à 674 300 euros, de même que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), peu susceptible d'évoluer en l'absence de transferts de compétences avec l'intercommunalité : il est attendu à 282 000 euros en 2024 après 288 626 euros perçus en 2023.

b/ Fiscalité directe locale :

Les taux du bloc communal (Ville + intercommunalité) seront inchangés à Saint-Dié-des-Vosges pour la onzième année consécutive.

La principale ressource provient des taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants. L'évolution physique des bases fiscales (extensions, créations, démolitions) contribue positivement (+ 0.5 % attendus). Elle s'ajoute à la revalorisation automatique des bases, décidée en Loi de Finance : celle-ci est reposer sur le niveau de l'inflation constatée en novembre.

Compte tenu des anticipations d'évolution de l'inflation, la Ville table sur une revalorisation des bases de + 4 % en 2023 soit un produit attendu de 14 986 000 euros.

Les autres recettes fiscales sont composées principalement de :

- La taxe sur la consommation finale d'électricité qui devrait être quasi stable à 507 000 euros ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure est stable : 170 000 euros ;
- Et les droits de mutation et de publicité foncière. Dans un contexte de taux directeurs élevés, le ralentissement du marché immobilier devrait être assez marqué en 2024 et 2025. Cette recette devrait donc reculer à 440 000 euros contre plus de 500 000 euros attendus en 2023.

c / Les autres recettes

Produits de services et du domaine (chapitre 70)

Environ la moitié des recettes provient de refacturations entre le budget principal et les budgets annexes ou à des flux avec d'autres collectivités : CCAS, Communauté d'Agglomération, Caisse des Ecoles, etc. Les charges refacturées portent principalement sur des salaires d'une part, et des frais liés à l'utilisation des bâtiments (fluides, entretien, fournitures, etc.) d'autre part.

Les autres recettes sont liées l'occupation du domaine public (forfait et redevance de stationnement, droits de place, concessions dans les cimetières, etc.) ou à la contribution des usagers aux services qu'ils utilisent (périscolaire, centres aérés, etc.).

L'ensemble des produits des services et du domaine est attendu à 1,33 millions d'euros en 2024, identiques aux produits perçus en 2023.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ces recettes proviennent essentiellement de loyers perçus sur les occupants. Le produit attendu devrait être stable, autour de 143 000 euros.

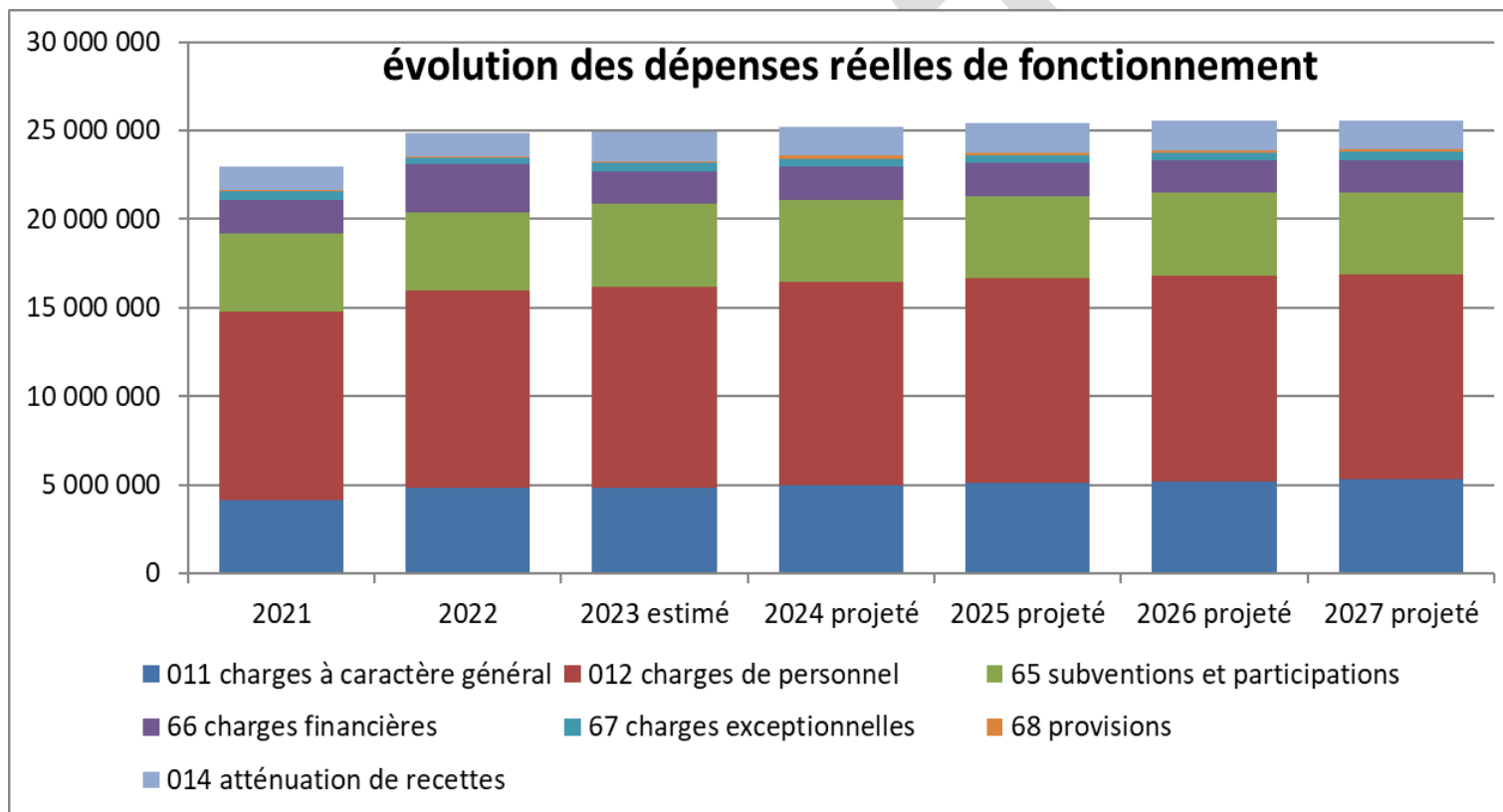
Les produits financiers (chapitre 76)

Lors du transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif, la ville a conservé le portage de certains emprunts souscrits dans le cadre d'opérations d'aménagements globaux de la voirie. Elle se fait ensuite rembourser la quote-part de ses emprunts par la Communauté d'Agglomération. Le montant de ces remboursements oscille entre 100 000 et 120 000 euros en fonction des taux d'intérêts appliqués (taux variables).

1.2/ Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont attendues en hausse à 25,11 millions d'euros en 2024, contre 24,73 millions d'euros en 2023.

Après la forte hausse constatée en 2022, la ville anticipe une stabilisation progressive des DRF entre 25,31 et 25,54 millions d'euros sur la période 2025 à 2027.



Les charges à caractère général – chapitre 011

Les effets de l'inflation vont continuer à se faire sentir en 2024. Elle a glissé progressivement de l'énergie et les matières premières, vers les salaires et les services. C'est ce dernier poste qui sera le plus concerné pour l'exercice à venir.

Les dépenses énergétiques, après des évolutions très significatives de 2022 semblent stabilisées en 2023, pour partir grâce aux efforts de la municipalité (extinction de l'éclairage public, investissement dans des éclairages à leds, meilleur pilotage des installations) et en partie grâce aux dispositifs mis en place par le gouvernement. Selon nos projections, l'année 2023 devrait marquer un très léger recul, avant de repartir à la hausse sous l'effet de l'indexation des contrats.

	2021	2022	2023 projeté	2024 projeté	2025 projeté	2026 projeté	2027 projeté
compte 60611 - eau et assainissement	53 978 €	66 204 €	68 617 €	71 362 €	73 503 €	74 973 €	76 472 €
compte 60612 - énergie électricité	503 543 €	672 677 €	731 571 €	760 834 €	783 659 €	799 332 €	815 319 €
compte 60613 - chauffage urbain	815 423 €	999 344 €	871 138 €	905 984 €	933 163 €	951 826 €	970 863 €
	1 372 944 €	1 738 225 €	1 671 326 €	1 738 179 €	1 790 324 €	1 826 131 €	1 862 654 €
	Surcoût N/N-1	365 281 €	-	66 899 €	66 853 €	52 145 €	36 523 €

Afin de se protéger partiellement des mouvements erratiques des marchés de l'énergie constatés depuis 2 ans, la ville a fixé contractuellement le prix du gaz pour la période 2023 à 2027 et le prix de l'électricité pour la période 2023 à 2024.

Dans les années à venir, la collectivité va poursuivre ses efforts de maîtrise des consommations notamment par le biais de son contrat de performance énergétique (CPE).

Estimées à 4,84 millions d'euros en 2023, l'ensemble des charges à caractère général devrait attendre 5 millions en 2024 et tendre vers 5,3 millions d'euros en 2027.

Les dépenses de personnel – chapitre 012

Les dépenses de personnel 2024 devraient dépasser 11,49 millions d'euros, en hausse modérée par rapport à 2023 (11,34 millions d'euros attendus).

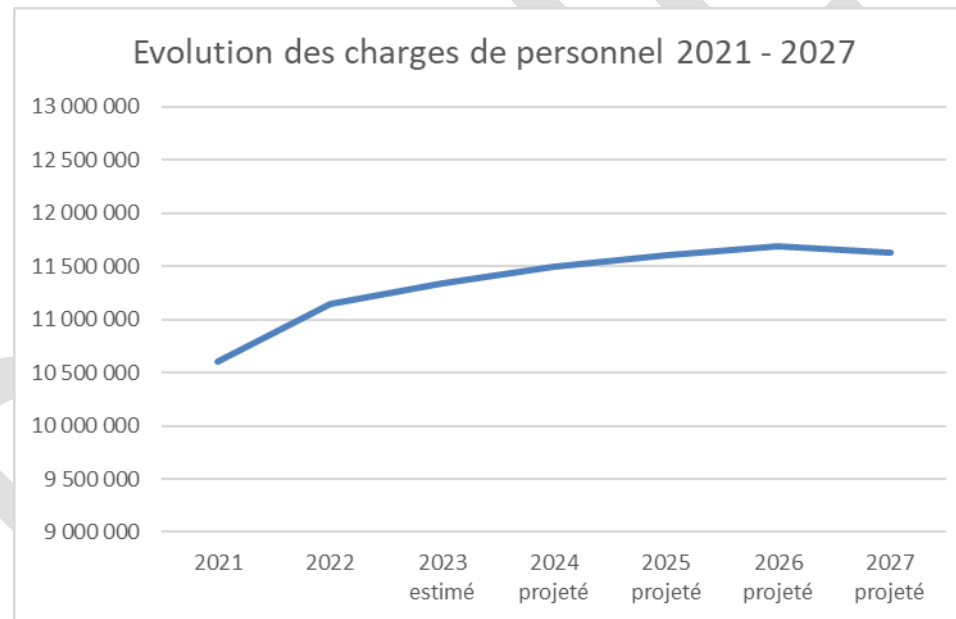
La collectivité va continuer à subir des hausses externes :

- L'augmentation de la valeur du pont d'indice au 1^{er} juillet 2023 : + 1,5 % ;
- La hausse des cotisations retraites CNRACL prévues au 1^{er} janvier 2024 : + 1%

- Les revalorisations automatiques du SMIC qui impactent les bas salaires ;
- La hausse de 5 points d'indice supplémentaires pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Hausse de l'indemnité forfaitaire du Compte Epargne Temps, prise en charge des abonnements transport, prime facultative de pouvoir d'achat, etc...

Les réorganisations de services, les gains de productivité et le non remplacement d'une partie des départs en retraite devraient permettre à la collectivité de compenser en grande partie les hausses évoquées plus haut.

Le ralentissement de l'inflation devrait se confirmer en 2024 pour revenir à des valeurs plus conformes aux standards connus ces dernières années (+ 2%) à partir de 2025 – 2026. Une décrue des charges de personnel reste donc le scénario de moyen terme privilégié par la ville avec une diminution de ce poste de dépense à l'horizon 2026 – 2027.



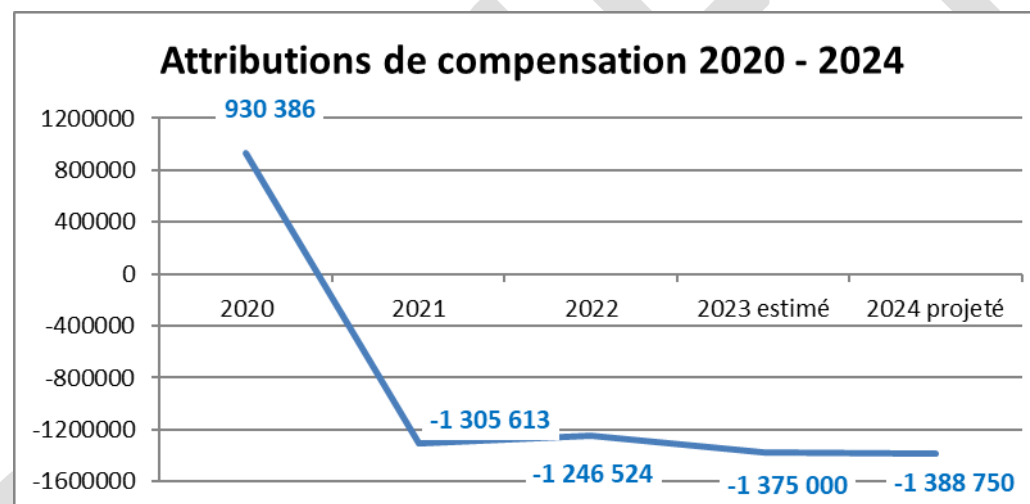
Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre regroupe les attributions de compensation (AC) que la Ville verse à la Communauté d'Agglomération en contrepartie de compétences transférées ainsi que des remboursements de trop perçus sur de la fiscalité encaissée sur les exercices précédents.

Ces remboursements sont peu significatifs : de l'ordre de 30 000 à 60 000 euros par an.

Les attributions de compensation négatives représentent donc la quasi-totalité des charges : elles sont estimées à - 1,39 millions d'euros pour 2024.

Pour mémoire, le montant des AC perçues par la ville était de + 8,58 millions d'euros en 2014.



La bascule entre 2020 et 2021 correspond à la mutualisation de certains services (sport notamment).

L'évolution constatée en 2023 est due en grande partie à la baisse de la prise en charge par la Communauté d'Agglomération : le nombre de scolaires fréquentant l'établissement est en baisse ce qui entraîne une baisse de la participation communautaire. Le niveau des AC est également impacté par la hausse des salaires qui se répercutent sur le coût des services mutualisés.

Il n'est pas prévu de nouveaux transferts de compétences d'ici à la fin du mandat : le montant des AC devrait donc peu évoluer dans les années à venir.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) – les subventions

Elles sont attendues à 4,76 millions d'euros en 2023.

La subvention d'équilibre versée au Budget annexe BIC afin de couvrir les pertes d'exploitation du centre aqua ludique AQUANOVA représente près de 40 % de ces dépenses. Elle devrait peu évoluer sur la période 2024 à 2027 compte tenu des hausses de recettes, des efforts de maîtrise des dépenses de fluides, et de la stabilité de certains paramètres du contrat de partenariat (stabilité de la provision de gros entretien notamment).

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a nettement augmenté en 2023 pour faire face aux conséquences de la crise actuelle. Elle devrait approcher 1,4 million d'euros en 2024 et évoluer assez peu les années suivantes.

Les subventions allouées à la Caisse des Ecoles (CDE) devrait être stables, de même que les subventions versées aux écoles privées sous contrat et aux associations.

Globalement, les charges de ce chapitre sont attendues stables en 2024.

Les frais financiers, les dépenses exceptionnelles et les provisions : chapitres 66, 67 et 68

L'évolution des frais financiers devrait revenir sur une trajectoire plus standard : le retour progressif à la normal sur le front de l'inflation et sur celui des marchés financiers devraient permettre de constater une décre de ce poste de dépense de l'ordre de 20 000 à 30 000 euros par an.

Les subventions versées aux budgets annexes constituent l'essentiel des charges exceptionnelles : elles sont estimées à 350 000 euros par an. Ce chapitre porte également les annulations de titres sur exercice antérieur. Le montant total prévu dans ce chapitre est de 380 000 euros par an.

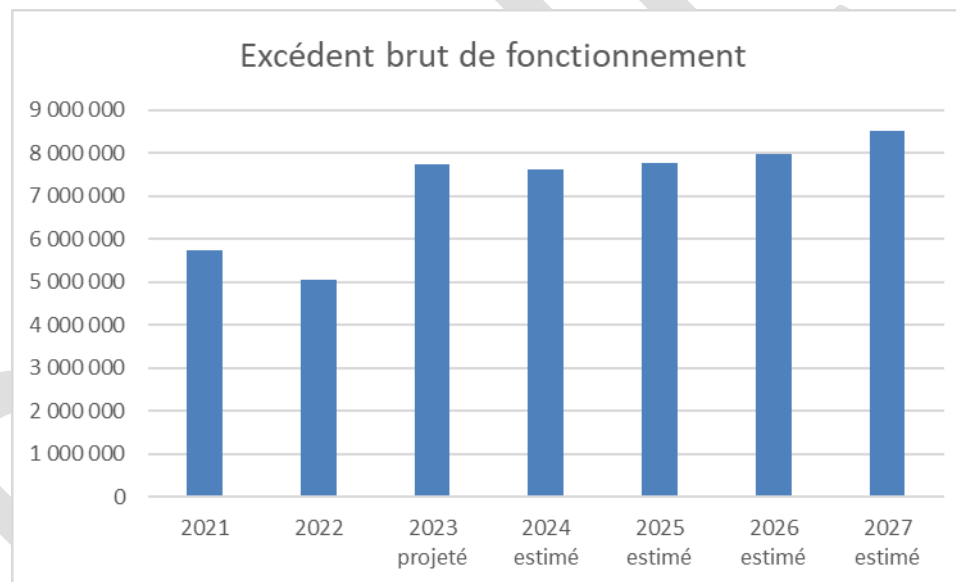
Depuis plusieurs années, la ville constitue des provisions pour couvrir les différentes catégories de risques identifiés : emprunts structurés, impayés, contentieux, etc. Elle va désormais couvrir également les risques de moins-values sur cessions associés à la gestion des zones d'activités ce qui devrait porter l'enveloppe annuelle à plus de 150 000 euros, contre 70 000 à 100 000 euros les années passées.

1.3/ Les principaux ratios

Si la dynamique plus favorable des recettes par rapport aux dépenses se confirme dans les années à venir, la ville devrait restaurer progressivement ses marges et les ratios devraient évoluer positivement. Les conséquences de la crise actuelle seraient complètement surmontées en 2026 voire au plus tard en 2027.

Les ratios ci-dessous sont calculés hors recettes exceptionnelles pour les années 2024 à 2027.

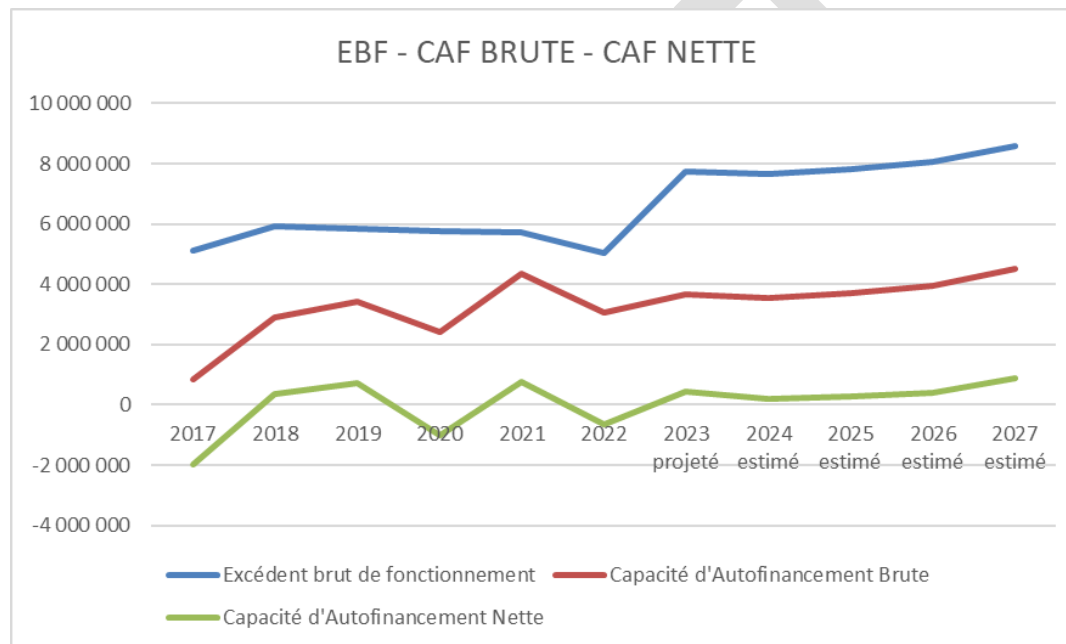
L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à la différence entre les produits et les charges de gestion avant prise en compte des charges financières. Il permet de mesurer la marge dégagée par le fonctionnement courant de la collectivité.



Après avoir oscillé entre 5,7 et 5,9 millions d'euros, l'EBF avait chuté de près de 700 000 euros en 2022. Il rebondirait en 2023 sous l'effet de mesures conjoncturelles favorables à la ville et grâce à des cessions d'actifs. Après une période de relative stabilité (2024 à 2026), il devrait ensuite se redresser progressivement pour dépasser les 8 millions d'euros à la fin du mandat.

L'autofinancement brut (CAF brute) correspond à l'excédent brut retraité du résultat financier (intérêts de la dette essentiellement) et des produits et charges exceptionnels.

Le choc subi par les finances de la ville en 2022 est nettement visible sur le graphique ci-dessous. La CAF brute devrait osciller entre 3,6 et 4 millions d'euros entre 2023 et 2026 avant de s'améliorer assez nettement.



L'autofinancement net (CAF nette) correspond à la CAF brute à laquelle sont déduites les annuités en capital des emprunts.

Négative en 2022, la CAF nette devrait être positive sur la période 2023 – 2026 : elle serait comprise entre 300 000 et 600 000 euros.

Les trois exercices budgétaires à venir vont nécessiter d'être vigilant sur la trajectoire des comptes de la ville ; la poursuite des efforts engagés depuis près de 10 ans sera nécessaire. L'année 2028 pourrait marquer une rupture de tendance avec un effet ciseau positif (maîtrise des dépenses et hausse des recettes) qui se combinerait avec la fin de la phase toxique des emprunts structurés. Un premier palier sera franchi en 2028, un second en 2033. A cette date, la ville pourrait avoir récupéré pour près de 3 millions d'euros d'autofinancement supplémentaire.

2/ Section d'investissement

2.1/ Recettes d'investissement du budget 2024

Les ressources propres de la section d'investissement devraient être comparables à celles des années passées avec un niveau attendu à 4,2 millions d'euros :

- 700 000 euros de FCTVA ;
- 3,3 millions d'opérations d'ordre entre sections (040-042 et 021-023) ;
- 200 000 euros de produits de cessions

La Ville de Saint-Dié devrait percevoir plus de 1,1 million d'euros de la part des différents cofinanceurs pour soutenir ses projets 2024.

Le produit de la taxe d'aménagement sera prévu au budget 2024 à hauteur de 170 000 euros.

230 000 euros de recettes sont également prévus au titre du remboursement par la Communauté d'Agglomération d'emprunts liés aux compétences Eau et Assainissement.

Pour couvrir son besoin de financement, la ville va souscrire un emprunt de 3 millions d'euros en 2024. Le niveau de cet emprunt permettra de respecter le rythme de désendettement programmé sur le mandat, fixé à 1 million d'euros par an minimum.

2.2/ Projets majeurs 2024 - 2026

La section qui suit présente les principaux projets programmés par la Ville pour la période 2024 à 2026. Une partie des opérations présentées correspond à des projets en cours depuis 2023. La ville dispose d'environ 5,5 millions d'euros par an à affecter à ses dépenses d'investissement.

REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE

Programme action cœur de ville

La Ville bénéficie du programme Action Cœur de Ville depuis 2018. L'Etat a annoncé une prolongation du programme jusqu'en 2026 et la Ville a manifesté son intérêt pour souscrire à cette prolongation.

Un document cadre de redynamisation du centre-ville a été élaboré avec le soutien des partenaires du programme. Il a permis de déployer différentes opérations, portées par la Ville, l'Agglomération et des porteurs de projets privés, afin de redonner de l'attractivité à la ville, en agissant sur les espaces publics, le logement, le commerce, l'accès aux services publics et les déplacements.



Parmi les projets mis en œuvre, on peut citer :

- Le Pôle d'Echange Multimodal, facilitant les déplacements au centre-ville, avec les communes périphériques et les territoires limitrophes (portage Agglomération)
- Le Jardin Simone Veil, premier parc urbain de Saint-Dié-des-Vosges
- Le Skate-park, véritable lieu de sport et de mixité sociale
- L'aménagement des abords de l'usine Claude et Duval, classée UNESCO et véritable atout pour la Ville



- La Boussole, contribuant au rayonnement de la ville-centre (portage Agglomération)
- L'installation de Centre de Formation de l'UIMM sur l'ancienne friche SDMA

Des actions volontaristes ont également été mises en place sur le commerce :

- Mise en place d'un poste de manager de centre-ville
- Accompagnement de boutiques à l'essai / commerces éphémères
- Création d'un dispositif d'aide aux loyers commerciaux

Toutefois, le dispositif le plus emblématique d'Action Cœur de Ville à Saint-Dié-des-Vosges est l'OPAH-RU, qui a pour double objectif de lutter contre la vacance des logements et de rendre les logements du centre-ville attractifs. Concrètement, l'OPAH-RU c'est ¹ :

- 254 logements rénovés
- 112 logements vacants remis sur le marché
- 8 copropriétés traités
- 9,3 millions d'euros de travaux générés
- 3,5 millions d'euros d'aides publiques mobilisées (dont 1 million sur fonds propres de la Ville)

¹ Chiffres au 31/08/2023

L'année 2024 verra la finalisation de la première phase de cette opération, que la Ville souhaite renouveler au regard de ses bons résultats.

Au total, les partenaires (Etat, Action Logement, Région, Département, Caisse des Dépôts, ANAH, etc.) ont mobilisé près de 25 millions d'euros de subvention sur les projets du centre-ville, tous projets confondus (logement, PEM et autres).

L'année 2024 verra également la concrétisation des travaux de la rue de la Ménantille, axe majeur de Saint-Dié-des-Vosges, desservant le centre de formation des apprentis de l'industrie à une extrémité, et débouchant sur le Jardin Simone Veil à l'opposé.

Elle verra également les travaux de l'immeuble « Carnot » à ossature bois, porté par le Toit Vosgien.

Les aides aux commerçants, notamment le dispositif d'aide aux loyers sera également pérennisé.

AMENAGEMENTS URBAINS

Chaque année, la ville consacre des sommes importantes à l'entretien et à l'amélioration de la voirie et du cadre de vie, soit en conduisant des travaux ponctuels, soit en lançant des opérations plus globales d'aménagement.

Le budget consacré aux opérations ponctuelles de voirie, au renouvellement du mobilier urbain et des aires de jeux, au fleurissement et aux plantations dépasse 500 000 euros TTC par an.

En complément de cette gestion au long cours, la ville conduit des opérations plus lourdes et ciblées, comme ce fut le cas rue du 12^{ème} régiment d'artillerie en 2023. En 2024, les travaux seront concentrés :

➤ Travaux d'Aménagement rue de la Ménantille

Estimation du montant de travaux : 1 402 000 € TTC dont 468 000 € pour les réseaux humides

- **Financeurs** : DSIL - CD88
- **Planning** : lancement des marchés et début des travaux au 1^{er} semestre 2024

L'aménagement de cette rue consiste à reprendre l'ensemble de la voirie, des trottoirs et des espaces de stationnement. Des espaces verts seront réalisés le long de la chaussée.

L'éclairage public sera entièrement remis à niveau (LEDS) et les réseaux aériens enfouis.

Un itinéraire cyclable sera aménagé pour favoriser les mobilités douces.

Réseaux humides

Le projet prévoit également des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, en lien avec la Communauté d'Agglomération. Ces coûts ne sont pas intégrés au chiffrage annoncé plus haut.

- **Rue d'Ormont** : les aménagements prévus se montent à 153 000 € T.T.C.
- **Chemin des Bouquets** : Après avoir traité les réseaux humides fin 2022, la ville va conduire l'enfouissement des réseaux secs en lien avec le SDEV ainsi que le traitement de la voirie pour un total de 295 200 € TTC.

Acquisition et traitement de friches et d'espaces publics

En lien avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE), la ville mène des opérations d'acquisition et de traitement de bâtiments à des fins de requalification de l'espace public.

C'est le cas notamment pour l'immeuble situé au 31 rue Thiers et pour l'ex usine Silva : la ville va consacrer près de 165 000 euros en 2024 pour l'acquisition échelonnée de ces sites.

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Rénovation et équipement des écoles

La ville a lancé un audit global de son patrimoine scolaire. Cet audit porte sur tous les aspects des bâtiments : niveau technique des locaux, confort thermique et acoustique, sécurité incendie, accessibilité, aménagement des cours d'écoles, etc. Cet audit devrait aboutir fin 2023 et permettre une meilleure planification et priorisation des travaux à réaliser dans les années à venir.

En attendant de pouvoir lancer des travaux plus conséquents, la ville poursuit la mise à niveau technique, le renouvellement des équipements numériques et la végétalisation des cours d'écoles.

Coût de l'opération : 275 000 € TTC.

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rénovation des autres équipements sportifs

La ville poursuit également sa politique d'entretien et de mise à niveau des équipements et des bâtiments sportifs, en y consacrant une enveloppe annuelle de plus de 150 000 euros.

Des travaux seront ainsi programmés pour rénover le POJC, mettre à niveau la salle d'escrime, améliorer la sécurité incendie du gymnase René Perrin et mettre aux normes l'accessibilité de certains sites.

VIE CULTURELLE

Appui à l'implantation d'un Cinéma

La ville accompagne l'implantation et la construction d'un cinéma. Situé le long du quai Le projet s'implante sur une parcelle d'environ 10 400m², située à proximité du centre-ville, le long des berges de la Meurthe en continuité d'une zone de loisirs qui comporte le centre Aqualudique et un bowling. Il s'agit d'une parcelle laissée à l'état naturel, avec une présence d'arbres constituant un paysage proche d'un parc urbain. Le site est relié au centre-ville par des circulations piétonnes et cyclables le long des berges de la Meurthe.

L'exploitant envisage l'implantation d'un multiplexe cinématographique de 6 ou 7 Salles permettant d'accueillir environ 800 spectateurs, qui viendra compléter les activités de loisirs existantes dans le quartier.

Le projet présente trois objectifs :

- Créer un équipement structurant essentiel à l'animation culturelle de la ville
- Proposer une offre cinématographique riche et diversifiée
- Réaliser un bâtiment performant intégrant les dernières technologies de son et d'image et offrant le confort attendu par un public cinéphile connaisseur et exigeant

La ville interviendra à la fois en tant que financeur de l'opération d'investissement pour accompagner la réalisation des travaux mais également en réalisant des aménagements aux abords du bâtiment.

ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS (ADAP)

Dans le cadre de sa politique de mise en accessibilité, la ville a mis en place un ADAP : agenda d'accessibilité programmée. Tous les bâtiments et équipements recevant du public doivent, à terme, être rendus accessibles aux différents types de handicaps. Cette lourde opération de mise à niveau globale de l'ensemble du patrimoine communal mobilise déjà et mobilisera des sommes importantes dans les années à venir : 400 000 à 800 000 euros TTC par an.

Pour l'année 2024, des travaux sont programmés notamment sur les sites suivants :

- Maisons de quartier : Foucharupt, Robache, la Bolle
- Centre Social Lucie Aubrac
- Espace François Mitterrand et salle Carbonnar
- Ecole Gérard Darmois
- Stade Léo Lagrange et gymnase René Perrin, stade des Tuileries,

VIDEOPROTECTION ET SECURITE

Vidéoprotection : poursuite du déploiement – année 2024

En 2024, le développement de la vidéo protection est destiné à renforcer la lutte contre les troubles à l'ordre public :

- 23 000 euros pour implanter un nouveau point vidéo rue Ernest Colin/rue des quatre frères Mougeotte. Ce dispositif permettra de mieux lutter contre le rodéo urbain (2 roues) et les troubles à la tranquillité publique qui se situent à proximité de résidence Alsace et le Cap jeunes.
- 6 000 euros pour la remise en état de la caméra rue Joseph Mengin. Cette caméra permettra de renforcer la surveillance pour lutter contre troubles à la tranquillité publique à hauteur de l'épicerie et des débits de boissons.
- 8 000 euros pour le point vidéo rue René Jacquot/Jean Jaurès. Ce point vidéo indispensable, nécessite une remise en état. Les caméras ont été à plusieurs reprises vandalisées.
- 6 000 euros pour le point vidéo rue de la Cathédrale. Ce point vidéo ne fonctionne plus depuis un an et nécessite la remise en état.

- 15 000 euros pour le point vidéo quai Sadi Carnot. La surveillance permettra de sécuriser le quai où se situe cinéma et l'espace Georges Sadoul. Ce point vidéo permettra également de lutter contre les véhicules qui s'arrêtent au quotidien sur l'aménagement cyclable (vidéo verbalisation).
- 26 000 euros pour le point vidéo du Pôle d'Échange Multimodal.



Installations de feux tricolores « intelligents »

60 000 euros TTC seront prévus au budget 2024 pour installer deux feux tricolores qui s'adapteront au comportement des usagers : passage automatique au rouge si le conducteur va trop vite et au vert si sa vitesse est adéquate. Ce système contribuera à lutter contre les accidents et à améliorer la sécurité routière en rendant les conducteurs plus vigilants.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Lancement d'un Marché Public Global de Performance (MPGP) associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes.

Montant annuel : 602 000 € TTC, dont 403 000 € de travaux d'amélioration et de rénovation du patrimoine (hors tranches optionnelles)

Financeurs : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et CEE (Certificats d'Economie d'Énergie)

Début des travaux : juillet 2023 pour une durée de 9 ans

Dans la continuité du marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM), arrivé à son terme en juillet 2023, la Ville poursuit son plan de rénovation et modernisation des installations d'éclairage public avec la signature d'un nouveau marché, attribué à la société INEO, ayant pour objectif un parc 100 % LED en 2032 et une réduction des consommations d'énergie de 58 % par rapport à 2023.

En complément de ce programme pluriannuel, la ville poursuit sa politique d'enfouissement progressif des réseaux.

BUDGETS ANNEXES

Il reste désormais quatre budgets annexes en plus du budget principal. Ils représentent environ 15 % des crédits de fonctionnement votés.

❖ Budget Bâtiments Industriels et Commerciaux – AQUANOVA

Il s'agit du principal budget annexe.

Le contrat de partenariat public-privé signé avec Aquadié pour la construction et l'exploitation du centre aqualudique représente l'essentiel des charges à couvrir.

Les fluides représentent le deuxième poste de dépenses.

Le besoin de financement de cet équipement est attendu stable en 2024 grâce à plusieurs facteurs :

- Maîtrise des fluides : la ville poursuit son travail d'optimisation des consommations
- Actualisation des tarifs : les tarifs d'accès ont été ajustés en accord avec le prestataire Espace Récréa de manière à augmenter le chiffre d'affaire tout en préservant la fréquentation ;
- L'enveloppe Gros Entretien Renouvellement (GER), prévue au contrat, sera stable en 2024.

Depuis que cet équipement sportif est reconnu d'intérêt communautaire, le déficit de ce budget annexe est couvert par la Communauté d'Agglomération mais cette participation est déduite des Attributions de Compensation de la ville. La Communauté d'Agglomération prend toutefois à sa charge, une partie des dépenses liées à l'accueil des scolaires et à l'uniformisation du tarif à tout le

territoire : la participation de l'Agglomération représente environ le tiers du déficit du centre aqualudique.



❖ Budget annexes PARKING DU MARCHÉ

Ce budget annexe permet d'isoler les dépenses d'exploitation du parking (fluides, maintenance, remboursement de l'emprunt) et les recettes (redevances de stationnement). Cet équipement est structurellement déficitaire d'environ 100 000 à 120 000 euros par an.

Le maintien de ce budget annexe a peu d'intérêt puisque ces charges pourraient être suivies en comptabilité analytique dans le budget principal. La ville va insister auprès des services de l'Etat pour que ceux-ci autorisent la clôture de ce budget.

❖ Budget annexe ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

Ce budget annexe permet de retracer la commercialisation des terrains suite à l'aménagement des zones d'activités (Herbaville, Grandes Croisettes, Helleuille, etc.). Il sera maintenu tant qu'il restera des terrains à commercialiser.

La ville va vérifier la valeur réelle du stock de terrains enregistré dans ce budget et va démarrer une double démarche :

- Ressortir de ce budget les terrains qui ne sont plus commercialisables pour des raisons essentiellement réglementaires (zones humides, espèces protégées, etc).
- Estimer la valeur réelle (prix de marché) du stock de terrains restants.

A partir de fin 2023, la ville va démarrer la constitution de provisions pour couvrir les futures moins-values.

❖ Budget annexe LOCATIONS COMMERCIALES

Ce budget annexe retrace les charges et produits liés à la mise en location par la collectivité de locaux professionnels tels que CAP 6, l'Hôtel de Police ainsi que les locations de salles municipales.

La ville poursuit ses efforts d'entretien et de remise à niveau de ces bâtiments.

Ce budget est également déficitaire.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Sauf mention contraire, les données relatives à la dette sont des données consolidées tous budgets.

Le poids de la dette reste extrêmement lourd pour la Ville :

- En capital : la charge serait de 4,04 millions d'euros en 2024,
- En intérêts : 2,28 millions d'euros attendus en 2024. Le niveau des intérêts est très dépendant de l'évolution des taux applicables aux emprunts structurés.

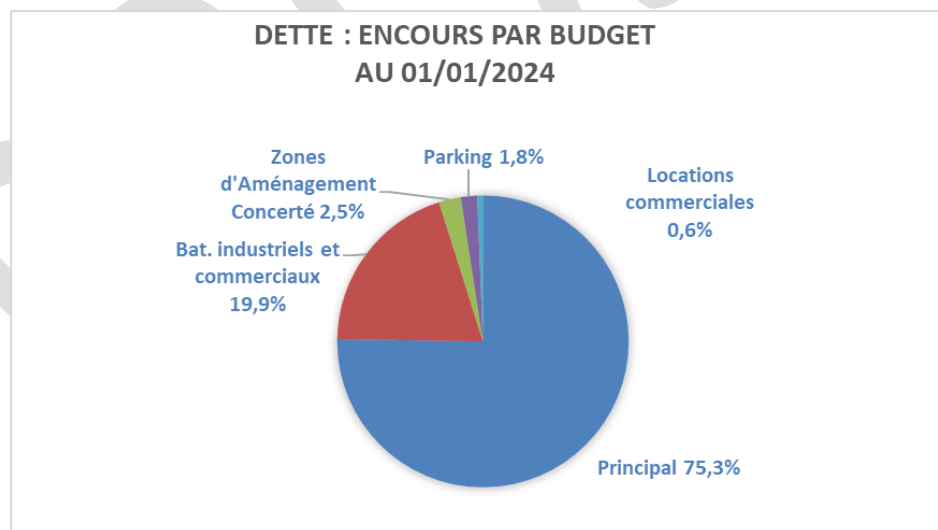
Le coût de la dette (capital et intérêts) évoluera peu entre 2024 et 2027.

Généralités

Au 1^{er} janvier 2024, la dette de la ville comportera 44 emprunts répartis auprès de 10 prêteurs différents pour un encours cumulé de 48 129 263 euros. 2 budgets concentrent plus de 95 % de la dette : le budget principal (75,3 %) et le budget annexe BIC AQUANOVA (19,9 %).

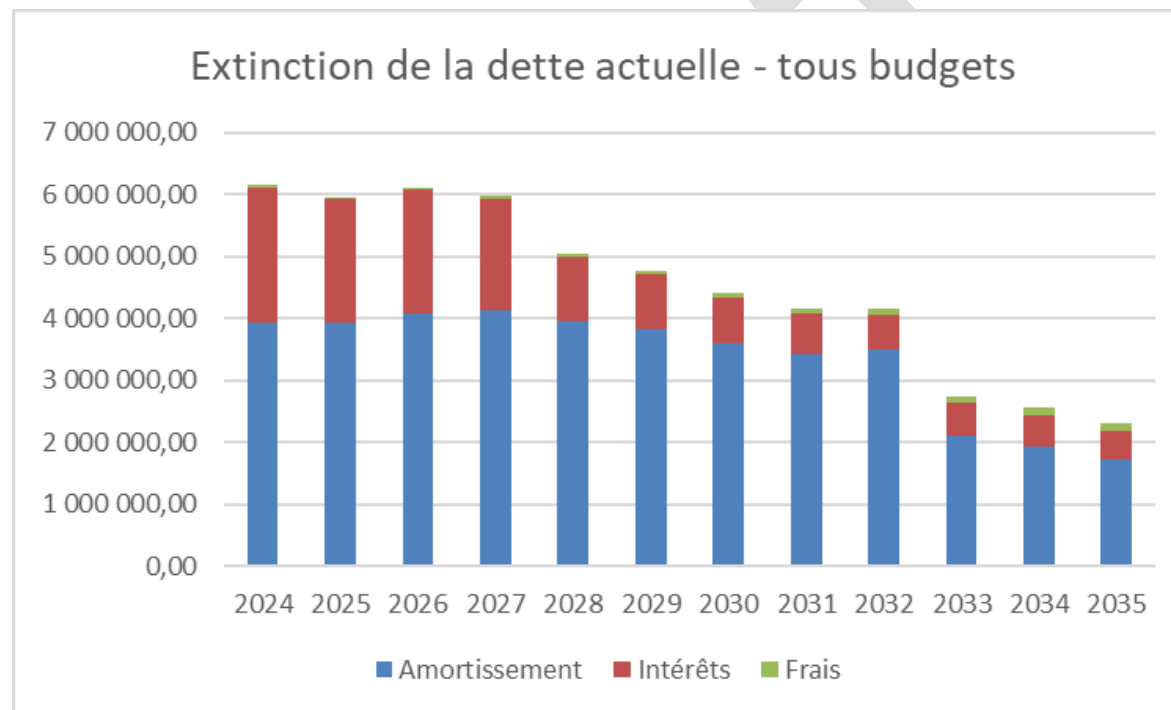
Les trois autres budgets annexes cumulent un faible endettement : 4,9 % de l'encours.

La part des emprunts à taux fixe, les plus sûrs pour la collectivité, représente désormais 73,2 % du capital restant dû (CRD). Les emprunts structurés ne représentent plus que 13,4 % du CRD.



Profil d'extinction de la dette actuelle

Le montant des annuités, tous budgets confondus, devrait être de 6,32 millions d'euros en 2023. Jusqu'en 2027 inclus, le coût réel de la dette restera toutefois très dépendant de la situation sur les marchés financiers et du taux appliqué aux emprunts structurés.



En ajoutant le coût des nouveaux emprunts souscrits chaque année, la ville pourrait même voir le coût de sa dette augmenter encore dans les prochaines années. La solution d'un éventuel reprofilage de la dette, synonyme d'allongement des durées de remboursement, a été écartée.

Les emprunts structurés

Sur les 4 emprunts structurés faisant l'objet d'un contentieux, deux sont désormais considéré comme des emprunts à taux variable, dont le taux est déterminé en fonction de l'EURIBOR 12 mois + marge.

Le capital restant dû pour ces 4 emprunts est de 9,40 millions d'euros.

L'année 2023 est dans la continuité de 2022 avec un coût de la dette élevé sur ces emprunts :

- Le taux de l'emprunt DCL-0349 ressort à 31 % en légère baisse, de même que le DCL-0350 (4,1 %) et le DCL-0352 (7,24 %) ;
- A l'inverse, le contrat DCL-0351 voit son taux d'intérêt rebondir à 3,85 % contre 0,12 % en 2022.

La ville table sur une stabilité de la charge associée à ces emprunts en 2024.

Fiche	Banque	Indice	Durée résiduelle	Encours	Taux éch. 2022	Taux éch. 2023
DCL-0349	Dexia Crédit Local	Taux Structuré	9	2 348 772,70	31,52	31,00
DCL-0350	Dexia Crédit Local	Taux Variable	9	2 348 772,60	4,43	4,1
DCL-0351	Dexia Crédit Local	Taux Variable	9	2 348 772,63	0,12	3,85
DCL-0352	Dexia Crédit Local	Taux Structuré	9	2 348 772,59	8,80	7,24
Total				9 395 090,52		

L'emprunt structuré contracté auprès de la Caisse d'Epargne aura un capital restant dû de 0,76 million d'euros au 1^{er} janvier prochain :

Fiche	Banque	Indice	Durée résiduelle	Encours	Taux moyen 2022	Taux moyen 2023
CE-0348	Caisse d'Epargne	Taux Structuré	6	763 269,25	8,60	13,73

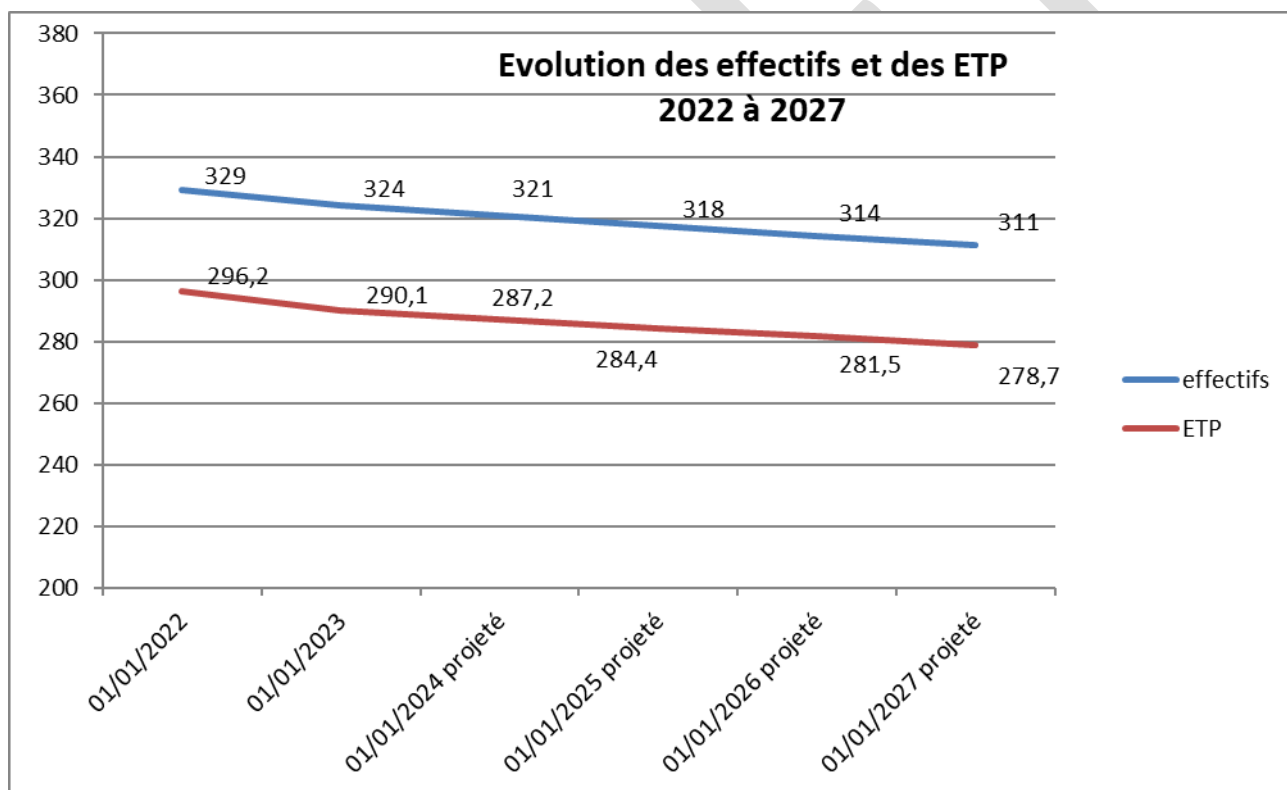
Cet emprunt sera soldé fin 2029. Même si les risques de taux vont persister pendant 6 ans, la baisse du capital restant dû va faire baisser le niveau de risque associé à cet emprunt.

LE PERSONNEL

1 / Effectifs

En octobre 2023, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges employait 315 agents, soit 281,31 Equivalents Temps plein (ETP), tous statuts confondus.

Compte tenu de la pyramide des âges, les départs en retraite seront nombreux dans les années à venir. Les remplacements ne seront pas systématiques ce qui devraient conduire à une décreue des effectifs estimée à 1 % par an.

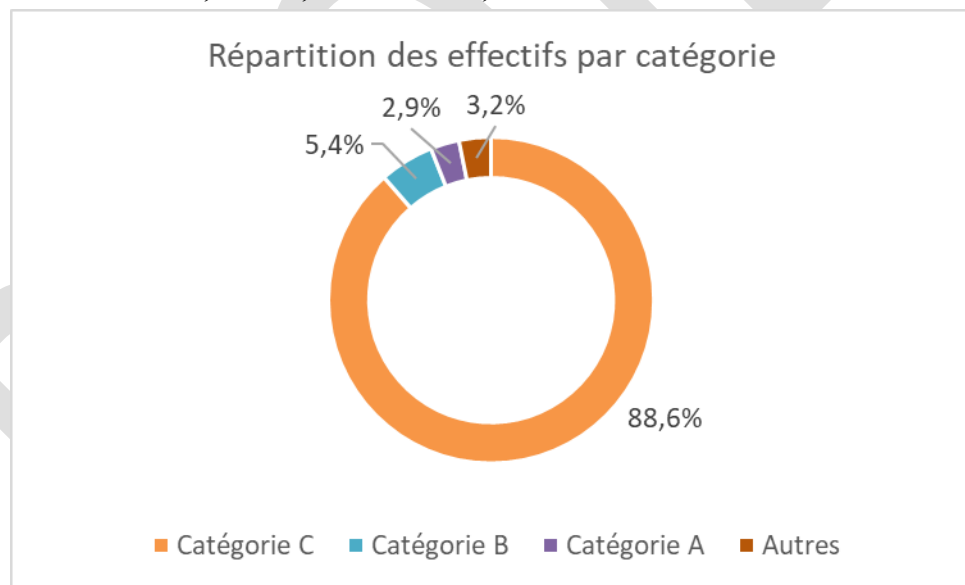


Les effectifs comptent 52 % de femmes pour 48 % d'hommes. 72,4 % des agents travaillent à temps plein. 81,3 % des agents sont titulaires, 16,9 % sont contractuels, 1,82 % sont sous statuts spécifiques (Contrats aidés, apprentissage, etc).

L'âge moyen des agents de la collectivité est de 47 ans : 49 pour les femmes et 45 pour les hommes.
35 personnes ont 60 ans et plus : 20 femmes et 15 hommes.

Profils	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	21 ans	50 ans	65 ans
Contractuels de droit public	18 ans	34 ans	70 ans
Contractuels de droit privé	15 ans	25 ans	58 ans
Vacataires	70 ans	70 ans	70 ans
Autres	54 ans	56 ans	56 ans

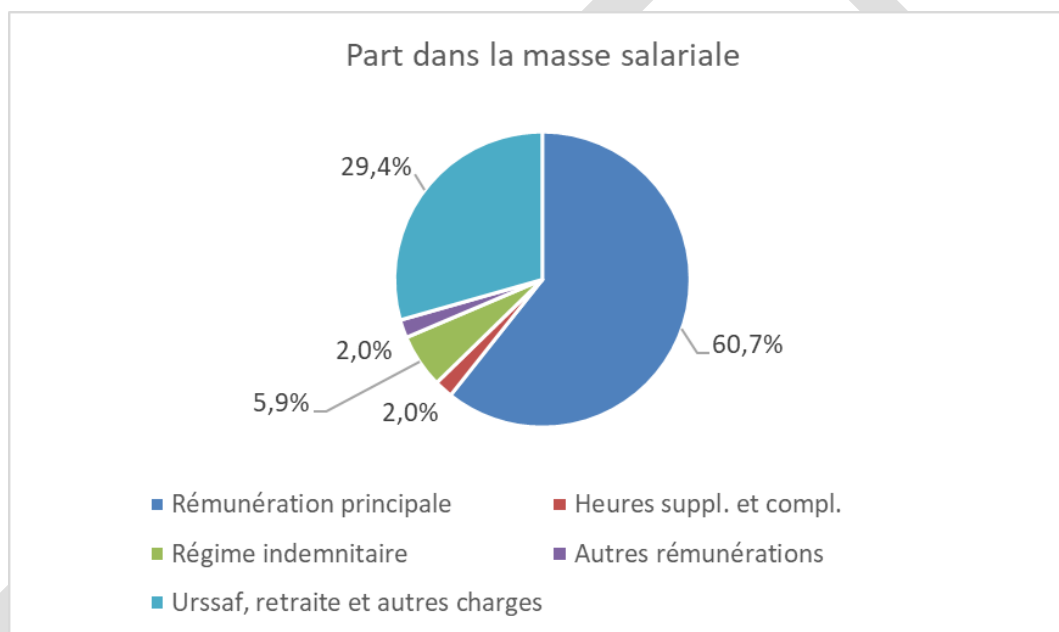
Les agents de catégorie C représentent 88 % des effectifs, les B 5,4 % et les A 2,9 %.



2/ Structure des dépenses de personnel

Le traitement indiciaire représente 60,7 % de la masse salariale. Le régime indemnitaire pèse pour 5,9 % des dépenses, les heures supplémentaires et complémentaires comptent pour 2 % du total.

Les cotisations (URSSAF, retraite, etc.) représentent 29,4 % des dépenses de personnel.



3/ L'évolution prévisionnelle pluriannuelle.

Les charges de personnel ont nettement accéléré en 2022 et 2023, sous l'effet de la hausse de la valeur du point d'indice (+3,5% en juillet 2022 puis + 1,5 % en 2023), les revalorisations du smic, les négociations salariales liées à l'application des 1607 heures, les revalorisations de la grille des agents de catégorie B et certaines réorganisations internes.

La pression haussière due à des facteurs externes va aller en diminuer, tandis que la ville va poursuivre ces efforts de maîtrise des coûts. La hausse de ces dépenses devrait donc s'infléchir pour atteindre 11,63 M€ en 2026 avant de décroître ensuite légèrement.

